



**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT**

Maison départementale des sports  
907 rue du Professeur Blayac  
34000 – MONTPELLIER  
Site du CODEP34: <http://herault.ffct.org>

## **PROCES-VERBAL de la réunion du 18/05/2015**

**Présents** : Jacques CLAMOUSE, Jean de RUDNICKI, Michel TURF, Christian ARNOLD, Gilles IBARS, Adolphe BERNAD, René BALDELLON, Guy ESTOPINA, Alain CLAMOUSE, Marylène CLAMOUSE

**Absent** : Bernard BALMEFREZOL

### Ordre du jour

1. PV /CR CODEP du 18/03
2. Point sur les réunions de secteur
3. Point sur les retours coupe CODEP
4. Point sur demande de subvention CNDS
5. Comptabilité : situation bancaire – dossier déposé à la banque postale par JC
6. Questions diverses

-0-

### **1. PV/CR CODEP du 29/04/2015 :**

Aucune remarque, PV accepté.

### **2. POINT SUR LES REUNIONS DE SECTEUR :**

Actuellement 22 clubs/40 ont répondu favorablement à l'organisation des réunions de secteur. Le président pose la question de savoir si le CODEP doit maintenir ces réunions au regard du nombre de participants. Suite à un tour de table, l'ensemble des membres souhaite le maintien de ces réunions.

En conséquence, la réunion de secteur OUEST aura lieu à BEDARIEUX le 31 mai à 20h30, celle du secteur EST de MONTPELLIER le 28 mai à 20h30 à la maison des sports, salle n° 18.

Le président souligne l'importance de la cohérence entre les 2 réunions afin de délivrer le même message, à travers les réponses aux questions posées par les clubs.

A cet effet, un ODJ sera établi et envoyé à tous les participants.

### **3. POINT SUR LES RETOURS COUPE CODEP :**

Le CODEP a été alerté de pratiques contraires au règlement de la coupe CODEP34. D'une part par une mauvaise saisie de certains clubs concernant les NON LICENCIÉS, d'autre part, avec des retours de fiches non conformes.

Le CODEP décide de renforcer les contrôles pour un meilleur respect du règlement. Le règlement de la coupe CODEP34 sera envoyé à tous les présidents de clubs avec une note de rappel.

A l'avenir, le club qui sera en infraction ne marquera aucun point sur la randonnée concernée. En cas de récidive ou de refus d'application, il pourra être exclu de sa participation à la coupe.

Le CODEP, à la demande de Guy ESTOPINA, va tester la « douchette » c'est-à-dire le scan FFCT puisque les licences ont un code barre. Des clubs d'autres comités départementaux ont déjà adopté ce système informatique et les retours sur expérience sont bons.

C'est certainement la bonne solution d'une part pour alléger le travail des bénévoles mais également pour avoir un contrôle fiable.

Vu que le club organisateur prend à sa charge une assurance spécifique pour les non licenciés, il doit encaisser 5 euros et non 3 euros, pour ne pas être pénalisé financièrement.

### **POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS CNDS :**

La demande de subvention du CODEP a été enregistrée par le CNDS et une réunion a lieu le 22 mai à Montpellier à 11h00 en présence de Mr. OLRYS.

A ce jour, 3 demandes de subventions sont en cours :

-  CODEP34
-  MAGALAS
-  FABREGUES

### **4. COMPTABILITE :**

Le trésorier donne la situation bancaire du C.C Crédit Mutuel inchangée à ce jour.

### **5. QUESTIONS DIVERSES :**

La prochaine réunion du comité aura lieu le **09 juin 2015** à **MAGALAS, 1 impasse des Oliviers**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire  
Jean Joël de RUDNICKI



Le Président  
Jacques CLAMOUSE

